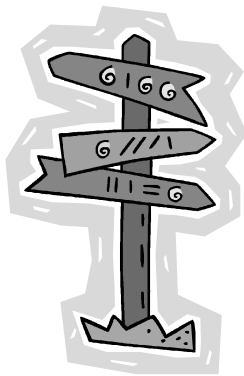


## QUESTIONS/RÉPONSES : DECEMBRE

### IDENTIFICATION DES LOCAUX SYNDICAUX



De nombreux salariés ne connaissent pas l'emplacement des locaux syndicaux, ni la manière d'y accéder, étant donné que l'accès, pour eux, ne se fait que par une seule porte, l'autre étant sécurisée par un dispositif de lecture de badge.

La CFDT demande donc que les locaux syndicaux soient clairement identifiés sur un panneau extérieur et que leur accès soit fléché de manière visible.

*Réponse direction :*  
Les panneaux ont été livrés et seront installés à la fin décembre.

### LEAN

Depuis la mise en place des zones de rangement issues du Lean, le temps de rangement est plus conséquent. De plus, le manque de consultation des ouvriers concernant la création d'outillages ou l'amélioration des postes entraîne non-qualité et pertes de temps.

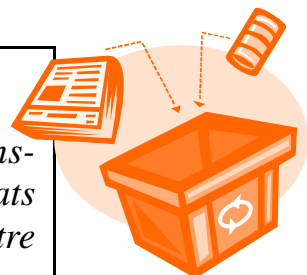
C'est pourquoi la CFDT demande que le temps de rangement soit mieux pris en compte.

*Réponse direction :*  
Votre remarque est prise en compte et sera transmise aux personnes responsables du Lean.

### BACS A RECYCLER

Les panneaux syndicaux situés à l'entrée de Polaris 1, chaîne A340, côté HMC, ne disposent toujours pas de bacs à recycler les papiers. Comme nous l'avons déjà demandé, nous souhaiterions que le nécessaire soit fait rapidement.

*Réponse direction :*  
La question a été transmise au service des achats généraux et devrait être solutionnée rapidement.



## HORAIRES

Un dérapage inadmissible concernant les horaires de travail ayant été constaté sur les chaînes, la CFDT rappelle dans un premier temps qu'un tel dépassement d'horaires doit, au préalable, être signalé à l'Inspection du Travail pour approbation éventuelle. Des salariés ont en effet travaillé au-delà de leurs horaires normaux et légaux. Ils ont dû, de surcroît, reprendre leur journée du lendemain avec moins d'heures d'écart que ne le prévoit la loi. Quelles conséquences aurait-il fallu assumer si un accident s'était produit durant ces deux périodes situées en dehors des heures légales ? Si l'entreprise doit recourir à de telles pratiques, de deux choses l'une : soit elle souffre d'un manque d'effectifs pour résoudre les difficultés inhérentes aux tâches qu'elle a à mener, soit elle démontre un défaut flagrant d'organisation du travail ; les deux n'étant d'ailleurs pas incompatibles.

*Quoiqu'il en soit, la CFDT demande instamment que cela ne se reproduise plus et veillera désormais au respect scrupuleux de ces obligations légales.*

Réponse direction :

*Les personnels responsables ont fait l'objet d'un entretien afin d'éviter que de tels problèmes se reproduisent à l'avenir.*



Le point de vue de la CFDT

*La CFDT restera vigilante afin que de telles pratiques ne se reproduisent plus hors dérogation de l'Inspection de Travail.*



## NETTOYAGE DES DOUCHES



Beaucoup de salariés nous ont remonté le manque de propreté des bacs et cloisons de douche ; c'est pourquoi la CFDT demande le nettoyage de toutes les cabines de notre établissement.

Réponse direction :

*Ce point est pris en compte et remonté au service concerné.*

## VÊTEMENTS DE TRAVAIL

Lors de la dernière distribution de vêtements, des salariés n'ont pas tous reçu les vêtements qu'ils désiraient : sweet, veste, salopette, polo. Des problèmes liés à la taille sont également apparus.

Serait-il possible de préciser les modalités pour les réclamations et changements, ainsi que celles à suivre par les salariés absents au moment de la distribution ?

Réponse direction :

*Le nécessaire sera fait courant février auprès des RL. Dans le futur, la Direction souhaiterait la mise en place d'un seul haut léger (tee-shirt, polo ou chemisette) un seul haut chaud (sweet ou veste) et un seul bas (pantalon ou salopette) pour le lavage. Une étude sera réalisée pour la création de nouveaux vêtements pour 2011 (nouvelle coupe, modèles femmes...).*

# QUESTIONS/RÉPONSES : JANVIER



**ATR**

Sur les vols ATR, les places sont réparties entre Nantes et Saint-Nazaire ; pour compléter l'avion, des personnels de Saint-Nazaire sont contraints d'aller embarquer à Nantes. Nous vous demandons de mettre en place une butée horaire pour mettre les places à disposition d'un site ou de l'autre et ce, dans un souci d'économie et de sécurité, en évitant les transferts routiers.

Réponse direction :

*La Direction prend contact avec le service Travel Management.*

## RESTAURANT

Nous vous demandons de faire un rappel au respect des horaires de repas afin d'éviter les pertes de temps générées par les attentes aux caisses.

Réponse direction :

*Un rappel sera effectué.*



## ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Nous vous demandons de faire un rappel aux utilisateurs de la procédure d'utilisation des sas (ouverture de la seconde porte uniquement après fermeture complète de la première) et, dans la mesure du possible, d'installer des sécurités empêchant l'ouverture simultanée des 2 portes. Une sensibilisation serait également importante en ce qui concerne l'ouverture des grands portails. Une optimisation de leur ouverture pour l'entrée et la sortie des tronçons permettrait d'éviter leur utilisation par les chariots ou autres véhicules pouvant utiliser les sas.

Réponse direction :

*Rappel fait auprès des moyens généraux.*



Le point de vue de la CFDT

*Il faut que chaque salarié se sente concerné, sur son lieu de travail et en dehors de l'entreprise, qu'il y est une prise de conscience pour garder une planète viable. Tout doit être mis en œuvre pour réduire les émissions de gaz à effet de serre et donc, les consommations d'énergies.*



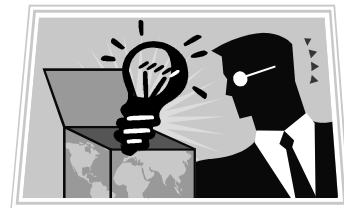
## HORAIRES ET TRAJET DE LA NAVETTE

Les nouvelles rotations de navette pouvant permettre, pour les salariés éloignés du restaurant, un gain de temps précieux pour leur déjeuner, pouvez-vous faire afficher les horaires de passage aux points de ramassage ?

Le sens de rotation au départ des bâtiments les plus éloignés (peinture et COMETE) fait passer la navette par la Direction avant d'arriver au restaurant : nous vous demandons de faire changer le trajet pendant les heures de repas.

Réponse direction :

*Le circuit navette est en expérimentation pour une période de trois mois au delà desquelles une mise au point sera effectuée en concertation avec les organisations syndicales.*



**N'hésitez pas à remonter vos idées à vos délégués CFDT pour améliorer au mieux ce service.**

## DOUCHES NOUVEAU VESTIAIRE POLARIS 1

Suite aux malfaçons concernant les douches (pas de paroi, porte à ouverture inversée...), il semblerait judicieux de profiter de l'intervention des menuisiers pour faire la pose de tablettes et de porte-manteaux.

Pouvez-vous nous donner une date de fin de travaux ?

Réponse direction :

*Prévu début février.*



Le point de vue de la CFDT

***La CFDT a demandé que les salariés ne puissent prendre possession des nouveaux vestiaires qu'après les modifications apportés au niveau des douches et ce, afin d'éviter d'autres désagréments lors des travaux. La Direction a pris en compte notre demande.***



## PRIME TRAVAUX SALES

Après la mise en place des vêtements de travail lavés, des informations non officialisées nous laissent entendre une prochaine suppression des « primes de travaux sales ». Pour la CFDT, ces primes ne sont pas liées uniquement aux vêtements, mais à des désagréments autres, liés à des conditions de travail. Nous vous demandons donc de continuer à verser cette prime aux salariés concernés.

Réponse direction :

*Pour la DL il n'est pas question de supprimer cette prime qui est bien sûr liée à des conditions de travail.*